

pourquoi **comment**

préserver ou améliorer la biodiversité à la ferme

LA BIODIVERSITE CULTIVEE : LES SEMENCES PAYSANNES



En bref

- . Membres fondateurs :
 - Confédération Paysanne
 - CNDSF - Coordination Nationale pour la Défense des Semences Fermières
 - FNAB - Fédération Nationale d'Agriculture Biologique
 - MCBD - Mouvement de Culture Biodynamique
 - Nature et Progrès

. Actuellement 39 membres adhèrent : organisations paysannes, d'agriculture biologique nationales, d'artisans, de paysans, d'associations semencières ou pépiniéristes, d'associations de développement et d'associations de conservation de la biodiversité.

Créé en 2003, le Réseau Semences Paysannes est une association pour la promotion de la biodiversité des semences et des plants dans les fermes. Elle travaille, dans une démarche collective, à faire reconnaître le travail de sélection végétale effectué par des agriculteurs ou des associations depuis de nombreuses années.

Actions en faveur de la biodiversité

- Le Réseau Semences Paysannes tente de faire reconnaître scientifiquement, techniquement et juridiquement la production de semences et de plants paysans.
- Il met également en relation les initiatives favorisant la biodiversité dans les fermes et les jardins. Il tente de sensibiliser le grand public aux enjeux de la conservation de la biodiversité dans les fermes.

Intérêts

- Le travail de sélection des semences paysannes permet ensuite à chaque agriculteur de choisir les semences les mieux adaptées aux conditions pédoclimatiques de son exploitation et à son mode de culture.
- La diversité génétique dans les champs est une source d'adaptation naturelle des cultures aux contraintes environnementales (résistances aux maladies, aux parasites, évolutions climatiques) et permet donc de limiter l'utilisation d'intrants chimiques (insecticides, fongicides...)

Zoom

Semences paysannes, que dit la loi ?

La production personnelle de semences et leur utilisation sur l'exploitation sont autorisées.

La loi interdit toute vente de semences non inscrites au catalogue officiel des espèces et des variétés. Attention ! L'échange de semences n'est autorisé que sur dérogation spéciale notamment pour des programmes de recherche, de sélection ou en faveur de la biodiversité.

Ce n'est pas possible de ressemer sa récolte avec des variétés qui sont protégées par un Certificat d'Obtention Végétale français (COV). Plusieurs procès ont été gagnés par des obtenteurs contre des producteurs de plants fermiers de pomme de terre. La réglementation européenne (règlement CE/2100/94) permet de ressemer à partir les variétés sous PCOV (Protection communautaire d'Obtention Végétale) pour seulement 21 espèces sous certaines conditions. La réglementation française autorise cette pratique pour le blé tendre quel que soit le système de protection (COV ou PCOV) moyennant le paiement par les agriculteurs d'une Cotisation Volontaire Obligatoire reversée pour l'essentiel (80% des sommes collectées) directement aux obtenteurs.



La démarche

Conserver la diversité génétique

Coordinateur au Réseau Semences Paysannes, Guy Kastler nous explique quels sont les intérêts de conserver une diversité des semences. Il détaille le travail de sélection réalisé par les agriculteurs.

Pourquoi certains agriculteurs préfèrent-ils utiliser des semences paysannes plutôt que des semences du commerce ?

D'abord parce qu'ils ne trouvent pas dans le commerce, les semences dont ils ont besoin. Les semences paysannes correspondent mieux à leurs pratiques culturales, souvent biologiques (peu ou pas d'intrants chimiques nécessaires) et à leurs attentes ou leurs convictions. Les semences paysannes sont souvent des variétés adaptées à un terroir particulier (climat, sol...). Chaque agriculteur doit donc pouvoir trouver les semences les plus adaptées pour son exploitation. En cela la biodiversité et les semences paysannes sont importantes. D'autant plus que ces semences ont parfois des qualités gustatives ou nutritionnelles que d'autres n'ont pas : elles permettent alors de donner des produits répondant parfaitement aux attentes du consommateur. Par exemple, on a remarqué que des personnes intolérantes au gluten pouvaient consommer du pain produit à partir de variétés anciennes de céréales : les protéines seraient plus digestibles qu'avec des variétés plus "récentes". Enfin, beaucoup ne veulent pas dépendre des organismes génétiquement modifiés (OGM) ni utiliser des semences contaminées par des OGM, par refus d'être dépendant des semenciers.

Comment ces agriculteurs produisent-ils ces semences paysannes ?

Avant de se lancer dans la production de semences, il faut d'abord les évaluer. Souvent cette étape est oubliée, mais c'est elle qui permet de déceler les qualités de telle ou telle variété. On commence par cultiver une poignée de graines sur une

petite parcelle. Quelques agriculteurs font ce travail de test et évaluent entre 100 et 200 variétés différentes dans des collections vivantes installées sur leur ferme. Une fois que la variété est évaluée, on peut commencer à la sélectionner. Nous travaillons principalement en sélection massale. Nous cultivons des parcelles avec des variétés souvent hétérogènes. La diversité génétique est plus grande et nous gardons les semences qui correspondent à nos critères... Après les possibilités de sélection pour chaque espèce sont plus ou moins grandes. C'est assez facile par exemple en semences de céréales mais beaucoup plus difficile en viticulture (la multiplication clonale est obligatoire depuis le milieu du XXème siècle) où seulement quelques vignerons sélectionnent encore. Dans tous les cas, nous devons passer par l'échange et l'entraide pour développer les semences paysannes : on ne peut pas tout sélectionner chez soi. De plus, faire voyager les semences (changements de terroirs) permet de les améliorer...

Quels sont aujourd'hui les principaux obstacles à l'utilisation ou la production de semences paysannes ?

Aujourd'hui le gros problème est d'ordre réglementaire. On ne peut vendre ou échanger des semences que si elles sont inscrites au catalogue. Au sein du réseau, nous nous organisons pour revendiquer le droit d'échanger les semences au titre de dérogations possibles pour la conservation de la biodiversité ou dans le cadre de programmes de recherche ou de sélection. L'inscription au catalogue coûte cher et il faut que les variétés soient homogènes et stables. Ce ne sont pas là les critères de sélection de nos semences. Nous ne contestons pas pour autant le droit des obtenteurs d'utiliser ces critères pour leurs propres variétés, mais nous souhaitons, pour les variétés produites à la ferme, d'autres critères et d'autres règles d'échange plus adaptés...

Récolte de semences de maïs

En savoir +

Réseau Semences Paysannes
Cazalens
81600 BRENS
05.63.41.72.86
www.semencespaysannes.org

Rédaction et mise en forme par
David Falaise, J-Marie Lusson (Rad)
et Bertrand Meda

Impression par Imprimerie Le Galliard,
35510 Cesson-Sévigné.

Réseau Agriculture Durable
CS 37725 - 35577 Cesson-Sévigné
Tél 02 99 77 39 25
agriculture-durable@wanadoo.fr



www.agriculture-durable.org
www.civam.org



Cette publication a reçu le soutien financier des organismes suivants :

